

APPENDICE No 6

Service civil est en grande partie due au manque d'esprit de corps. Le manque d'esprit de corps est dû à bien des choses.

Q. Dans quel sens? Quelle est la nature de l'incompétence qui empêche le travail d'être bien fait?—R. Ils font peut-être le travail très bien, mais ils ne font pas tout ce dont ils sont capables, loin de là, il existe un encombrement du personnel dans le service. Pour donner une explication de ce que j'entends par encombrement du personnel, voici: Nos experts du Service civil ont déclaré que dans certaines divisions l'efficacité était de cinquante pour cent. Cela veut dire qu'il y a un encombrement de personnel de cinquante pour cent et que la moitié du nombre d'employés pourrait faire la même somme de travail.

Le président:

Q. De qui voulez-vous parler quand vous dites les experts du Service civil?—R. Je veux dire les experts dont les services ont été retenus par la Commission du Service civil pour classer le Service civil.

Q. Ont-ils fait cette déclaration par écrit?—R. J'imagine que non.

Q. Où avez-vous pris ce renseignement?—R. J'ai eu à les consulter plusieurs fois. Il ne serait que juste de faire remarquer que cela ne se rapporte qu'à certaines divisions. Cela ne s'applique pas à tout le service.

Q. Puis, ce que vous avez dit comme venant d'eux relativement à cinquante pour cent d'efficacité. Cette déclaration a-t-elle été faite en votre présence et en la présence d'autres personnes par ces experts dont vous parlez?—R. Je crois qu'il y avait d'autres personnes, oui.

Q. Dans tous les cas vous y étiez et vous l'avez entendue?—R. Oui.

Q. Mais ces experts ne vous ont fait aucun rapport indiquant cela, et vous donnant les raisons de ce fait, et les ministères dans lesquels cela existe?—R. Non.

M. Boys:

Q. A ce que j'ai compris, les experts dont vous avez parlé sont des experts que vous avez retenus vous-mêmes?—R. Non, je parlais des experts de la maison *Arthur Young and Company* qui ont fait le rapport sur la classification. Leurs services ont été retenus par la Commission du Service civil. Nous avons retenu les services de M. J. L. Jacobs.

Q. Vous ne parliez pas de lui?—R. Non.

Q. Vous a-t-il fait un rapport?—R. S'il a fait un rapport à l'occasion, je ne le sais pas.

Le président:

Q. Continuons avec votre déclaration relativement à la compétence ou l'incompétence?—R. Nous avons fait remarquer plusieurs fois au gouvernement que lorsqu'il y a du mécontentement dans le service il y a certainement une diminution de travail chez les employés civils. Ce mécontentement s'est propagé dans certains endroits jusqu'à prendre la forme d'une grève.

Le PRÉSIDENT: Causant ainsi de l'inefficacité.

Le TÉMOIN: Non, je prétends que dans certains cas, la grève est la meilleure chose qui nous puisse arriver.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez parler d'abord de l'inefficacité, de l'encombrement du personnel.

Le TÉMOIN (continuant): Si vous obtenez de l'inefficacité par suite du mécontentement, vous aurez comme résultat une diminution dans le travail, chose qui est plus grave pour le service que le fait pour les employés civils de cesser de travailler et d'aller se reposer à la maison pendant une journée ou deux, puis de revenir satisfaits reprendre le travail.